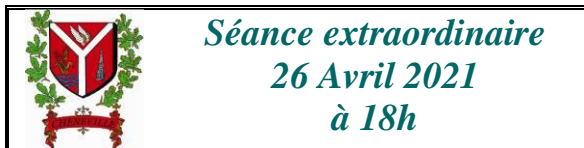


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 26 avril 2021, à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence en personne et par téléconférence/vidéoconférence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP)**
- 4. Autorisation affichage – Offres d'emploi employés pour l'été**
- 5. Autorisation affichage – Offre d'emploi remplacement congé maladie urbanisme**
- 6. Embauche – Préposée à la bibliothèque**
- 7. Autorisation pour affichage d'appel d'offres – Déneigement – Chemins et trottoirs**
- 8. Parole au public (séance à huis clos)**
- 9. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 18h aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-04-083**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU (CTACP)**

2021-04-084

**Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP)**

**ATTENDU QU'** un représentant auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) doit être nommé au sein du conseil d'administration pour assister à l'assemblée annuelle et à toute autre rencontre avec l'organisme;

**ATTENDU QUE** le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme monsieur Normand Bois comme représentant auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) pour l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- AUTORISATION AFFICHAGE – OFFRES D'EMPLOI EMPLOYÉS POUR L'ÉTÉ**

2021-04-085

**Autorisation affichage – Offres d'emploi employés pour l'été**

**ATTENDU QUE** des employés supplémentaires pour l'été sont nécessaires afin d'aider à l'entretien des parcs et terrains ainsi que pour travailler sur un projet consistant à faire la recherche de bonshommes d'eau et compiler certaines informations sur les résidences de la municipalité;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'avoir deux personnes à temps plein pour l'été afin d'assumer les tâches de ces postes;

**ATTENDU QUE** la demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada a été approuvée pour la municipalité de Chénéville;

**ATTENDU QUE** la demande de financement dans le cadre d'Emploi Québec a été approuvée pour la municipalité de Chénéville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage des postes pour embaucher deux personnes pour travailler comme employés d'été à raison de 35 heures/semaine;

QUE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ces ententes de financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- AUTORISATION AFFICHAGE – OFFRE D'EMPLOI REMPLACEMENT CONGÉ MALADIE URBANISME**

2021-04-086

**Autorisation affichage – Offre d'emploi remplacement congé maladie urbanisme**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en urbanisme est présentement en congé de maladie depuis le 25 mars 2021;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'avoir une personne affectée à l'urbanisme afin de délivrer des permis et d'assurer le respect des règlements municipaux en l'absence de l'inspecteur municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste pour embaucher une personne pour travailler au département d'urbanisme, pour une période indéterminée, à titre d'inspecteur municipal, à raison de 25 heures/semaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6- EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE**

2021-04-087

**Embauche – Préposée à la bibliothèque**

**ATTENDU QU'** une des préposées à la bibliothèque a remis sa démission récemment;

**ATTENDU QUE** la responsable de bibliothèque propose l'embauche de Noémi Doucet pour la remplacer;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville procède à l'embauche de madame Noémi Doucet à titre de préposée à la bibliothèque pour environ 1.5 heure par semaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7- AUTORISATION POUR AFFICHAGE D'APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT – CHEMINS ET TROTTOIRS**

2021-04-088

Autorisation pour affichage d'appel d'offres – Déneigement – Chemins et trottoirs

Monsieur Yves Laurendeau se retire sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'appel d'offres pour le déneigement des chemins et trottoirs de la municipalité, la directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans les journaux La Petite-Nation et Le Droit;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O et dans les journaux mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE**

**8- PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

**9- LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-04-089

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 18h17.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.